



DES ENFANTS VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE AU COURS DE L'AN 2024

Une fillette violée en commune Matongo, province Kayanza

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 6 avril 2024 indique qu'en date du 30 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline Burengo, commune Matongo, province Kayanza, Bonaventure Hatungimana alias Gihitori a violé P. N, âgée de 6 ans. Selon des sources sur place, Bonaventure a promis à Pascasie de lui donner du jus et des arachides si elle accepte de coucher avec lui. Les faits se sont passés dans les enceintes du marché de Matongo. L'enfant est rentré en pleurant avec des difficultés de marcher et du sang coulait entre ses jambes. Selon les mêmes sources, sa mère l'a vite transporté au CDS Matongo et l'expertise a confirmé le viol. La victime a révélé le nom de l'auteur du viol et ce dernier a été appréhendé par la police sous l'ordre de l'OPI, Firmin Ngendakuriyo le matin du 31 mars 2024 puis incarcéré au cachot du poste de police de la commune Matongo.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 1^{er} avril 2024, vers 14 heures, sur la colline Muhanda zone Muruhukiro commune et province Rumonge, M. E, âgée de 14 ans a été violée par Juvent Ndayipfukamiye, âgé de 41 ans, agriculteur, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était allée chercher du bois de chauffage dans un buisson près de son domicile et le violeur l'a surprise dans ce buisson et l'a violée. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre de prise en charge médicale Humura de Mutambara situé en zone Gatete commune et province Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté par la police en date du 2 avril 2024 et détenu au cachot de la police au chef-lieu de la commune Rumonge.

Une fille violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 avril 2024 indique qu'en date du 29 mars 2024 sur la colline Nyabasanze, zone Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, P.I, âgée de 13 ans, écolière en 7^{ème} année à l'ECOFO Nyanza-lac a été violée par Mathias Nyabenda

résident de la même colline Nyabasanze, marié et père de 4 enfants, membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, l'auteur présumé a profité de l'absence des parents de la victime qui est épileptique. L'expertise médicale, le sous vêtement de l'enfant déchiré ainsi que certains voisins qui ont secouru l'enfant juste quelques temps après l'acte confirment ce viol. Le présumé auteur a été arrêté par la police qui a été alertée par les voisins de la victime et conduit au cachot du commissariat de police à Nyanza Lac. Après 10 jours, l'OPJ prénommé Nestor a libéré l'auteur après avoir reçu une corruption de 500.000 fbu.

Une fille violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 2 avril 2024, sur la colline Bukeye, commune Nyanza -lac, province Makamba, S.K âgée de 14 ans, a été violée par François alias Kadogo, cultivateur et originaire de la province Gitega, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur a menacé de mort la victime. Selon les mêmes sources, des conséquences de ce viol et de ces menaces commencent à se manifester chez la victime par des troubles mentaux et cette dernière reçoit un traitement psychosocial au centre intégré de Karusi. Le présumé auteur reste sous les mains de la police et un OPJ nommé Diboli, continue les enquêtes.

Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 avril 2024 indique qu'en date du 4 avril 2024, au quartier France, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, E. I, âgée de 9 ans, élève en 2^{ème} année, à l'ECOFO Rukaramu, a été violée par Cédric Nkurunziza, âgé de 30 ans, membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, l'enfant venait rendre visite à sa voisine - et elle a été -kidnappé par Cédric et conduite dans une maison en cours de construction et puis l'a violée. Cet enfant n'avait rien dit à ses parents et c'est lors qu'elle a commencé à avoir la pue dans sa partie génitale - qu'elle a dévoilé le secret. Cédric Nkurunziza a été arrêté et incarcéré au cachot du parquet à Kabezi, en province Bujumbura rural et la victime a été conduite au centre Seruka de Bujumbura Mairie.

Une fillette violée en commune Giharo, province Rutana

En date du 15 avril 2024, sur la colline Kabingo, commune Giharo, province Rutana, A.O.I, âgée de 13 ans, élève, a été violée par Zebiya, Imbonerakure, conducteur de moto. Selon des sources sur place, la fille était dans son cours du soir, chez son enseignant, ce dernier l'avait libérée vers 20 heures.

De retour à la maison, A. O.I, a croisé Zebiya et ce dernier l'avait sollicitée de monter sur la moto pour qu'il la déplace jusqu'à la maison. Mais au lieu d'aller à la maison de la victime, Zebiya l'a conduite derrière le mur de l'église afin de la violée. Selon les mêmes sources, cette élève vit chez son oncle E. N, et ce dernier avait vu une moto stationnée tout près de chez lui plus de 30 minutes et a approché pour connaître à qui appartient l'automobile.

En s'approchant de la moto, il avait vu sa nièce en train de s'habiller. En rentrant, E.N, avait dit à sa nièce de se rendre chez le chef collinaire de Butezi, Ferdinand Nyawuma pour lui expliquer ce

qui lui est arrivé. Arrivée chez cette - autorité, après l'avoir écoutée -, il avait demandé de secourir l'enfant en l'emmenant à l'hôpital pour des soins. Zebiya avait eu peur du constat et s'était dirigé chez ce chef de colline Ferdinand Nyawuma pour étouffer l'affaire où - il a fini par être arrêté et conduit au cachot de la police de Giharo. Il a été transféré à Rutana en date du 17 avril 2024, puis à la prison centrale de Bururi et a été jugé coupable.

Une fillette violée en commune et province Kayanza

En date du 18 avril 2024, vers 19 heures, sur la sous colline Bwari, colline Nemba, commune et province Kayanza, E. N, âgée de 15 ans, élève en 7^{ème}, à l'ECOFO Bwari, a été violée par Samson Manirakiza, âgé de 27 ans, célibataire, cultivateur de la même localité.

Selon des sources sur place, la victime provenait du marigot puiser de l'eau quand elle a croisé en cours de route Samson et lui montrant un grand couteau pour l'intimider avant de coucher avec lui sinon il pourra la tuer. Selon les mêmes sources, la victime a accepté de peur d'être tuée.

Après le viol, le présumé auteur a pris fuite et reste introuvable. La victime a été conduite la même nuit au centre de santé Gahahe pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 18 avril 2024, vers 19 heures, sur la colline Kivogero, commune Bukeye, province Muramvya, K.K, âgée de 14 ans, élève en 9^{ème} à l'ECOFO Kivogero, a été violée par Bernard Niburana, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur.

Selon des sources sur place, la victime revenait de la répétition dans une chorale de l'église pentecôte dont elle est membre. A quelques minutes de chez elle, elle a été attrapée et violée dans un buisson par Bernard Niburana membre de la même chorale et de la même colline, Selon les mêmes sources, Bernard avait dit à ses compagnons qu'il allait seul accompagner K.K.

Les sources médicales de l'hôpital de Giko ont confirmé qu'il y a eu viol. Le présumé auteur a pris le large le lendemain quand il a appris qu'il était recherché par la police.

Grossesse non désirée en commune Kayogoro, province Makamba

Sur la colline Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, A.T, âgée de 16 ans, malade mentale, a été engrossée par Cyriaque Manirakiza, membre du parti CNDD-FDD, commerçant. Selon des sources sur place, A.T, a montré celui qui l'a engrossée et cette grossesse est de 4 mois.

La police a procédé à l'arrestation du présumé auteur malgré la résistance des administratifs et certains jeunes Imbonerakure de cette colline. Le dossier de Cyriaque Manirakiza a été transmis au parquet de Makamba depuis le 16 avril 2024 et ce présumé violeur reste toujours gardé au cachot du commissariat communal de Kayogoro.

Une fille violée en commune Kinyinya, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date du 11 avril 2024, vers 16 heures, dans le champ de haricots, sur la colline et commune Kinyinya, province

Ruyigi, I. A, âgée de 8 ans a été violée par Karenzo, âgé de 33 ans, possédant un handicap mental. Selon des sources sur place, la victime revenait de la boutique où elle était allée acheter du savon et elle a rencontré Karenzo et l'a violée. Alertés par les cris de l'enfant, les parents sont venus au secours de leur enfant et l'ont conduit à l'hôpital Kinyinya pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur du viol quant à lui a été arrêté par le comité mixte de sécurité et conduit à la police judiciaire de Kinyinya pour des raisons d'enquêtes.

Une fille violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date du 5 avril 2024, dans la matinée, N.S, âgée de 10 ans, native de Gikwiye, commune Butaganzwa, province Ruyigi, a été violée par un homme non identifié que la victime a qualifié de fou. Selon des sources sur place, la victime a quitté là où elle avait passé la nuit sur la colline Kiyabu pour aller rendre visite à une femme appelée Faustine de la colline Nyarurambi. En cours de chemin, elle a croisé un inconnu qui l'a violée. Arrivée à Nyarurambi, elle ne pouvait pas marcher convenablement mais aussi ne pouvait pas expliquer ce qu'il lui était arrivé. C'est après deux jours que ses proches ont constaté que ses organes génitaux avaient été touchés. Transportée au CDS Muriza, elle a été refusée les soins sans payer 15 000 fbu et après ce refus, la victime a été conduite à l'hôpital Ruyigi où elle a été prise en charge. Selon les mêmes sources, la victime est une orpheline de mère et son père vit dans un endroit inconnu.

Une fille violée en commune et province Muramvya

En date du 7 mai 2024, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, F.I âgée de 17 ans a été violée par Dieudonné Nimubona, âgé de 33 ans, cultivateur, marié et membre du parti CNDD-FDD après avoir passé une nuit avec la victime.

Selon des témoins oculaires, après avoir chassé sa femme Clotilde Ndereyimana depuis le 30 avril 2024, Dieudonné a commencé à courtiser cette enfant qui étudie en 7ème année à l'ECOFO Mubarazi.

Ce jour du 7 mai 2024, alors que la victime venait de l'école vers 17 heures, elle a été interpellée par ce présumé auteur qui l'a logé chez lui. Les parents de la victime l'ont cherchée partout, et ce n'est que le lendemain matin qu'ils ont appris de la part de ses camarades d'école qu'ils l'ont vue la veille avec Dieudonné. Ils se sont rendus chez celui-ci et ont trouvé leur enfant là-bas.

Selon les mêmes témoins, aidés par les membres du conseil collinaire, ils ont ligoté Dieudonné puis conduit au parquet de Muramvya, pendant que la victime a été amenée à l'hôpital de Muramvya pour bénéficier des soins. Le présumé auteur a été détenu à la prison centrale de Muramvya.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 6 mai 2024, sur la colline Gatete, commune et province Rumonge, C.N âgée de 10 ans, élève à L'ECOFO Gatete a été violée par un nommé Nyishu, âgé de 15ans.

Selon un membre de la famille de la victime, cette dernière a été conduite au centre Humura puis

à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal à Rumonge et a été libéré par après.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 6 mai 2024, vers 9 heures, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, N.H, âgée de 3ans a été violée par Jean de Dieu Ndayishimiye, âgé de 15 ans, son voisin qui l'a trouvée devant la maison et l'a conduite dans la brousse pour commettre le viol.

Selon un membre de sa famille, la victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge et le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fille violée en commune et province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 1^{er} mai 2024, au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo, C.D, élève de 3^{ème} cycle du lycée Kanyinya a été violée par Chanel, chauffeur de transport privé Kirundo-Ngozi.

Selon un témoin oculaire, la victime a été trouvée à l'état d'inconscience dans une chambre du chauffeur où elle avait été invitée après le défilé de célébration de la fête du travail puis l'a droguée avec du chanvre et de la boisson kick. Après les faits, le chauffeur a continué son travail espérant retourner pendant la soirée pour lui faire rentrer au lycée.

Vers 13 heures la population environnante s'est inquiétée et a avisé le chef de quartier qui a aussi alerté le gouverneur, l'administrateur communal, le commissaire de la PNB, le chef du SNR puis ont vu par vitres de la fenêtre la fille tout nue en état d'inconscience et ont décidé de défoncer la porte et la fille a été amenée à l'hôpital où elle a été hospitalisée et ne se souvenait pas de l'école où elle étudiait.

Ces autorités ont appelé le DPE qui a directement mis la photo de la victime dans le groupe des directeurs et Médard, directeur du lycée Kanyinya l'a reconnue et a appelé ses parents de Ngozi qui ont réclamé la justice.

Une fillette violée en commune Rutegama, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 12 mai 2024, vers 13 heures, sur la colline Nkonyovu, commune Rutegama, province Muramvya, N. I âgé de 7 ans, élève en 1^{ère} année à l'ECOFO Nkonyovu, fille de V. S et de C. N, a été violée par Ernest Ndikuriyo, âgé de 51 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD et responsable adjoint collinaire de ce parti. Selon les parents de la victime, N. I, était avec son petit frère D. A, âgé de 5 ans, quand ils allaient puiser de l'eau. Ernest Ndikuriyo a appelé la fillette et l'a amenée dans un petit buisson et l'a violée en présence du petit garçon D.A. Selon les mêmes sources, après l'acte, les deux gamins sont retournés à la maison à environ 500 mètres en pleurant. La fillette présentait un saignement au niveau de sa partie génitale. Ses parents l'ont amenée immédiatement à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé l'acte de viol.

Le présumé auteur a été arrêté en date du 13 mai 2024 par l'OPJ, Juvent Nimubona, adjudant

major mais il a été relâché le même jour.

Une fille violée en commune Mabanda, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 7 mai 2024, sur la colline Mutwazi, commune Mabanda, province Makamba, C. N, âgée de 14 ans, élève à l'ECOFO Nyanza-lac V, orpheline a été violée par le présumé Samuel, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon sa grande sœur C. N, le présumé auteur l'a enlevée lorsqu'elle rentrait de l'école puis l'a emmenée chez lui où elle a passé 4 jours. La victime vivait chez M, sa marraine baptismale, sous l'accord de sa grande sœur. La famille a porté plainte à la police du commissariat de Mabanda, en collaboration avec celui de Nyanza- Lac pour arrêter Samuel sans succès. Au contraire, M, qui avait joué la liaison a été arrêté par la police du commissariat de Nyanza-Lac pour avoir demandé où se trouver Samuel.

M. a été libéré deux jours après sa détention au cachot du commissariat de Nyanza-Lac suite à l'intervention des jeunes Imbonerakure de la sous-colline Nyamirongo appuyé par le chef du SNR à Nyanza-Lac.

Une fille harcelée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 12 mai 2024, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Marie Florine Kaze, âgée de 18 ans, élève au Lycée Technique la Référence de Buhiga, en 1^{ère} année post fondamentale a été renversé en pleine rue par Bahati, âgé de 31 ans, Imbonerakure. Selon des témoins sur place, la victime a crié au secours et quand les gens des environs se sont précipités, Bahati l'avait déjà battue au niveau du cou et s'est enfui. Selon la victime, le présumé auteur la recherchait depuis le 10 mai 2024 après avoir refusé de se présenter à un rendez-vous qu'il lui avait fixé moyennant paiement de 25 mille fbu. Bahati l'a aperçue dans une boutique en train d'acheter des crédits téléphoniques et l'a suivie quand elle rentrait chez elle. Arrivée à deux cent mètres de chez elle, dans l'obscurité, il l'a attrapée et malmenée en lui demandant de coucher avec lui sur place ou sinon de lui rendre son argent. La fille a été directement conduite à l'hôpital Buhiga où elle a passé une nuit. Le chef de quartier a informé la police qui a appréhendé le présumé auteur la même nuit et l'a été incarcéré au cachot de la police à Buhiga avant que la victime compare l'accuser et besoins d'enquêtes.

Une fille violée en commune Gisozi, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 mai 2024 indique qu'en date du 6 avril 2024, vers 7 heures, sur la colline et commune Gisozi, province Mwaro, A. K I âgé de 10 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Gisozi, fille de B.H et de N.Ka a été violée par Oscar Ndagijimana, âgé de 26ans, travailleur domestique chez les voisins de la famille de la victime.

Selon des sources sur place, le présumé auteur a été attrapé dans la maison de la famille et a été acheminé au commissariat communal de Gisozi où il a été interrogé par l'OPJ Adrien Ngurube.

Ce présumé auteur est détenu au cachot du commissariat provincial pour la continuité du dossier.

Une fille violée en commune et province Ngozi

En date du 27 juin 2024, sur la colline Kinyami-Bitanga, commune et province Ngozi, K. N, âgé de 7 ans, a été retrouvée dans un fossé situé sur cette colline, violée et jetée là par des gens non

identifiés. Selon des témoins à Ngozi, elle avait été enlevée en date du 26 juin 2024 et a été retrouvée avec les appareils génitaux endommagés. La victime est hospitalisée à l'hôpital de Mivo, commune Ngozi.

Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza

En date du 25 juin 2024, vers 16 heures, à la colline Munini, commune Gatara, province Kayanza, B. N, âgée de 5 ans, a été violée par Gilbert Niyonkuru, âgé de 24 ans, boutiquier. Selon la victime, sa mère l'avait envoyée à la boutique pour faire quelques achats et Gilbert l'a trompée en lui donnant un beignet et un jus appelé « Fursana ». La victime indique que l'auteur du viol l'a conduite dans une chambre de la boutique et l'a violée. Arrivée à la maison, la victime dit qu'elle sentait des brûlures dans sa partie intime et a informé ses parents de ce qui lui est arrivé. La victime a été conduite au centre de santé Gatara pour avoir des soins et l'auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Gatara.

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 9 juin 2024, vers 20 heures, sur la colline Kibungo, commune Bugendana, province Gitega, D.M, âgée de 14 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Kiziguro de la même colline a été violée par Innocent Irambona, âgé de 23 ans, membre de la ligue des jeunes Imbonerakure de la localité qui se réclament agents de sécurité. Selon la victime, elle était avec sa grande sœur et son fiancé dans l'un des cabarets de cette localité. En sortant, Innocent l'a prise par force pour la violer derrière le cabaret. La victime a essayé de crier mais en vain à cause du bruit des radios, et l'intimidation de la tuer sur place si elle continue à résister. La plainte a été déposée le lendemain par la mère de la victime et le présumé auteur a été vite arrêté par l'OPJ, Eurade Irakoze. Au moment de l'interrogatoire, le présumé auteur a accepté les faits mais a nié que l'acte sexuel a eu lieu. Il avoue seulement qu'il lui a fait des attouchements au niveau du sexe. La victime a été transportée à la clinique Bugendana pour les premiers soins. Cet auteur est détenu au cachot de la commune Bugendana et l'OPJ souligne qu'il attend un moyen de déplacement pour transférer le dossier et le détenu au parquet Gitega.

Une fillette violée en commune et province Muramvya.

En date du 10 juin 2024, vers 14 heures, sur la colline Gakenke, commune et province Muramvya, M.I, âgé de 11 ans, a été violée par Thierry Itangiteka, âgé de 26 ans, cultivateur et membre de la milice Imbonerakure. Selon la victime, elle allait chercher des herbes pour les lapins, quand Thierry l'a interpellée et amenée chez lui et l'a violée car il habite seul dans cette maison. La victime a raconté à son père ce qui lui est arrivée et ce dernier a alerté l'OPJ, Fabien Nimpagaritse par téléphone. L'OPJ n'a pas tardé à arriver sur les lieux et la victime a été dépêchée à l'hôpital de Muramvya où les tests médicaux ont confirmé qu'il y a eu viol. Le présumé auteur a été arrêté et mis au cachot de police à Muramvya.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 2 juin

2024, vers 16 heures, sur la colline Rukinga, commune et province Rumonge Z. N, âgée de 11 ans, élève en 4^{ème} année à l'ECOFO Rukinga a été violée par Phénias Ndayirukiye, âgé de 18 ans, cultivateur et voisin de la victime. Selon les parents de cette dernière, le présumé auteur l'a prise par force puis l'a conduite dans une maison non habitée pour la violer. L'enfant a crié au secours puis les voisins sont intervenus. La victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour recevoir des soins. Phénias a été arrêté et incarcéré au cachot de police de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 3 juin 2024, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, B.A, âgée de 7 ans, a été violée par Égide Nimubona, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon ses parents, le présumé auteur l'a emmenée dans un champ de manioc pour la violer et après il l'a intimidée de ne rien dire. La victime a eu un malaise et on l'a conduite au CDS Kizuka pour consultation, encours de route elle a dit à sa tante qui l'accompagner qu'elle a des douleurs dans les parties génitales. Arrivé au CDS, en date du 5 juin 2024, elle a raconté l'histoire à l'infirmier qui examina l'enfant et trouva ses parties génitales très infectées. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot de la zone Kizuka puis transféré au cachot du commissariat de police de Rumonge en date du 6 juin 2024.

Une fillette violée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 10 juin 2024 indique qu'en date du 1^{er} juin 2024, dans un buisson, sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, D. N, âgée de 5 ans, a été violée par Japhet Niyoyankunze, marié, membre du parti CNDD-FDD, natif de ladite colline. Selon des sources sur place, ce dernier lui a promis un billet de 100 fbu, en fin de lui faire des relations sexuelles. Après ça, le présumé auteur a été arrêté par la police et a été détenu au cachot du commissariat communal de Giharo.

Une fille violée en commune Kigamba, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 juin 2024 indique que sur la colline et zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo, A.N, âgée de 15 ans, originaire de la colline et zone Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, a été violée et engrossée par Pascal Birigusa, âgé de 41 ans, marié et père de trois enfants. Selon des sources sur place, A.N, travaillait depuis 3 ans comme travailleuse domestique chez la famille de Pascal Birigusa, enseignant à l'ECOFO Kigaga, commune Kigamba, province Cankuzo. Elle a été violée et engrossée par son employeur Pascal. La femme de cet enseignant, a renvoyé A.N, chez ses parents quand elle a appris que celle-ci était enceinte. Selon les mêmes sources, Pascal a mené des négociations en coulisses et a donné à la famille de la fille une somme de 300 000 fbu pour régler l'affaire à l'amiable. Devenue malade, A.N était allée se faire soigner à l'hôpital communal de Mishiha, se trouvant sur la colline Munzenze. Comme elle est enceinte, le médecin lui a demandé de montrer sa carte d'identité et la fille a déclaré qu'elle ne pouvait pas l'obtenir parce qu'elle n'avait pas encore atteint l'âge requis. La victime a dit au médecin qu'elle a été engrossée par Pascal Birigusa, son ex-employeur. Ce dernier a été arrêté et conduit au commissariat de police de Kigamba et ne nie

pas les faits.

Une fillette violée en commune Matongo, province Kayanza

En date du 6 juin 2024, vers 10 heures, sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, J.L.M, âgée de 5 ans, a été violée par Patrice Ntigwonza, âgé de 47 ans, cultivateur. Selon la victime, Patrice l'a appelée quand il était dans un jardin de caféier en lui promettant de lui donner un beignet puis l'a violée. L'enfant est arrivé à la maison en pleurant et a dit à ses parents ce qui s'est passé. Les parents ont dénoncé le cas au chef de colline Bandaga, Amédée Ndimurwanko et celui-ci a procédé aux étapes d'arrestation du présumé auteur. L'enfant a été amené à l'hôpital Musema pour des soins médicaux. Patrice a été incarcéré au cachot du commissariat de police de la commune Matongo.

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 3 juin 2024, vers 20 heures, sur la colline Kivuvu, commune Bugendana, province Gitega, D.M, âgée de 13 ans, élève en 5^{ème} année, à l'ECOFO Kivuvu I, a été violée par Elvin Akimana, âgé de 33 ans, étant séparé de son épouse, il y a 5 jours. Selon la victime, il l'a appelée en cachette la trompant qu'il veut lui montrer là où il cache les clés de la maison pour qu'à son absence, elle puisse donner des herbes aux lapins. Arrivée, dans sa maison, il l'a prise et l'a forcée de faire des rapports sexuels en l'intimidant de la tuer si elle refuse. Selon la même victime, elle est retournée à la maison en pleurant et a dit à sa mère ce qui est arrivé. Sa mère a tout de suite alerté le chef de colline pour appréhender ce malfaiteur. Le lendemain matin, l'enfant a été transporté à l'hôpital Mutoyi pour des soins urgents et le malfaiteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Mutoyi chez l'OPI, Aaron Gasore pour interrogatoire.

Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza

En date du 29 mai 2024, vers 17 heures, sur la colline Nkonge, commune Muruta, province Kayanza, K.I, âgé de 12 ans, élève en 6^{ème} année, a été violée par Jean Pierre Manirakiza, âgé de 28 ans, fabricant des briques dans le marais de Nkonge. Selon la victime, elle venait de l'école et au cours de route, elle a rencontré Jean Pierre qui l'a prise par force et l'a introduite dans un buisson se trouvant près de la route à cette colline puis l'a violée. Selon la même victime, arrivée à la maison, K.I, a raconté à sa mère N.P ce qui venait de lui arriver et la victime a été conduite au centre de santé Remera en commune Muruta pour subir des soins médicaux. L'auteur du viol a été arrêté le même jour et conduit au cachot du poste de police de la commune Muruta. Il a été transféré au cachot du commissariat provincial de police le lendemain.

Une fille violée en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mai 2024 indique qu'en date du 20 mai 2024, au quartier Sanzu, commune et province Ruyigi, dans la maison d'Omer Havyarimana, J.I, âgée de 10 ans, a été violée par Célestin Nsengiyumva, âgé de 16 ans, gardien des vaches d'Omer. Célestin est originaire de la colline Kazimya, commune et province Ruyigi. Selon des sources sur place, J.I, a été confiée à Omer Havyarimana vivant au quartier Sanzu pour pouvoir faire sa scolarité. La victime a été conduite à l'Hôpital Rural de Ruyigi tandis que le présumé auteur a été

arrêté par la police et conduit au cachot de police de Rutimbura, en commune et province Ruyigi.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 3 janvier 2024, vers 16 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, A.I., âgée de 15 ans a été violée par deux hommes non identifiés dans des champs quand elle recherchait de l'herbe pour ses cochons. Selon la victime, deux hommes sont venus, l'ont menacée et ils l'on accusée de chercher les herbes dans les champs qui ne lui appartiennent pas. Selon la même victime, ils ont sauté sur elle et elle a crié au secours mais en vain. La fille est rentrée à la maison sans force et sa tutrice A.N. n'a rien fait pour la faire soigner.

Une fille violée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 7 janvier 2024, au cours du chemin, sur la colline Kibimba, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.B., âgée de 12 ans, orpheline des parents, vivant avec son grand-père, a été violée par Denis Gahungu, âgé de 21 ans. Selon des sources sur place, A. B. est allée chercher du bois de chauffage, accompagnée d'une autre fille de son âge appelée Sandrine, en cours du chemin, près de la rivière Nyankorokoro, elles ont rencontré Denis Gahungu qui s'est précipité sur A. B. et l'a violé. De retour à la maison, elles ont raconté ce qui s'est passé et la victime a été conduite à l'hôpital Kinyinya pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et détenu au cachot du poste de police de Nyabitsinda.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 janvier 2024 indique qu'en date du 25 décembre 2023, dans l'après-midi, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, M.F, âgée de 17 ans originaire de la colline Murago, commune Burambi, province Rumonge a été violée par Nestor Bigirimana. Selon des sources sur place, la victime était malade et était venue à Minago dans la chambre de prière pour que l'on puisse prier pour elle afin de se sentir mieux. Selon des sources sur place, la victime a été violée par Nestor Bigirimana, chef de prière. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par la police de Burambi et incarcéré le 30 décembre 2023 au cachot du commissariat à Rumonge et son dossier a été instruit par le parquet de Rumonge. La victime a été conduite au CDS Minago puis au centre Humura et transféré à l'hôpital de Rumonge par le centre.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 10 janvier 2024, sur la colline Mugomere, commune et province Rumonge, I.G.A. âgée de 5ans a été violée par Fulgence Siyoguheba, âgé de 20 ans, aide maçon. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé la victime dans sa maison et puis l'a violé. Selon des sources sur place, I.G.A a été conduite à l'hôpital Amahoro de Birimba puis au centre Humura de la province Rumonge. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par des policiers en date du 12 janvier 2024 et incarcéré au cachot de police de Rumonge.

Deux fillettes violées en commune et province Muramvya.

En date du 16 janvier 2024, vers 17 heures, sur la sous -colline Muyange, colline et province Muramvya, K.A, âgée de 4 ans et M.A âgée de 5 ans ont été violées par Donatien Niyonzima âgé de 48ans, cultivateur et ancien membre du parti FRODEBU. Selon des sources sur place, le

préssumé auteur a rencontré les deux victimes dans une petite brousse où elles gardaient des chèvres. Le présumé auteur leur a donné chacune un billet de 100fbu et les a demandé d'enlever les habits et les a violées. Selon les mêmes sources, il a été attrapé en flagrant délit par Euphemie Ndayizeye, mère de K.A qui a crié au secours. L'auteur présumé a tenté de prendre fuite mais a été arrêté par la population qui l'a conduit au poste de police de Muramvya. Les victimes ont été transportées à l'hôpital de Muramvya et les tests médicaux ont confirmé le viol. L'auteur présumé a été jugé lors d'un procès de flagrante le lendemain et a été condamné à 21 ans de servitude pénale puis conduit à la prison de Muramvya.

Une fille violée en commune Bugabira, Province Kirundo

En date du 3 janvier 2024, sur la colline Ruhehe, au centre communal Bugabira, province Kirundo, B., âgée de 12 ans, natif de la sous colline Nunga, colline et zone Kiyonza de la commune Bugabira a été violée par Erphase âgé de 35 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime avait quitté sa colline natale à la recherche du travail au centre communal Bugabira et a été hébergé chez Wimana, professionnelle de sexe. Selon les mêmes sources, cette dernière l'a livrée à l'un de ses clients, Erphase. La victime a crié au secours et Erphase a pris le large. Deux jours après, le présumé auteur a été arrêté par Ndemeye, procureur Kirundo en date du 15 janvier 2024 tandis que la victime a été conduit à l'hôpital de Kirundo pour bénéficier des soins médicaux et ne marchait que sur une chaise roulante. Les mêmes sources ajoutent qu'Erphase a reçu une liberté provisoire par le billet de Ndemeye procureur mais il a disparu.

Une fillette violée en commune Kibago, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 janvier 2024 indique qu'en date du 27 janvier 2024 sur la colline Bukeye, commune Kibago, province Makamba, C.L.G, âgée de 6 ans a été violée par Nimpaye Pacifique, policier du commissariat kibago. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a appelé puis l'a violé dans une maison non habitée sur cette colline. La victime a été conduite au centre de santé de Bukeye et le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat à kibago.

Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

En date du 1^{er} février 2024, vers 19 heures, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, C.K, âgé de 14 ans, élève en 4^{ème} à l'ECOFO Rubaho, a été violée par Dismas Bucumi, âgé de 42 ans, chez lui. Selon des sources sur place, ce dernier a deux femmes et il venait d'abandonné sa deuxième femme ayant deux enfants. Dismas avait promis à la fille qu'il sera son mari et aussi lui donner un capital pour faire le commerce. Après le constat de cet acte, le président du comité des parents de l'ECOFO Rubaho et Ferdinand Nyawuma, chef collinaire, ont été informés ainsi que l'OPJ, la réaction manifestée était de traiter le cas au cas où ils auront le nouveau commissaire permanent. Le commissaire a.i n'était pas au bureau, il était au chef-lieu de la province de Rutana. Selon les mêmes sources, dans la nuit du 2 février 2024, Dismas Bucumi a fui le pays vers la Tanzanie avec cette fille, Claudette Kaneza.

Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 8 février 2024, vers 15heures, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, C.N.N. âgée de 8 ans, écolière en 2^{ème} année à l'ECOFO Mpehe a été violée par Mélance

Manirambona, aide maçon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 20 ans, célibataire et habitant la même colline. Selon des sources sur place, la victime venait de remettre un cahier qu'elle avait emprunté chez sa camarade de classe et a été appelée en cours de chemin par Mélance et ce dernier l'a amenée dans une maison en construction et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime est rentrée à la maison en pleurant et a raconté à sa mère ce qui venait de se passer. Cette dernière l'a dépêchée à l'hôpital de Bugarama pour la prévenir des IST. Les tests médicaux ont confirmé qu'il y a eu viol. L'auteur a été arrêté le lendemain par adjudant-chef Claver Nimbona, chef de poste de police de Bugarama et conduit au cachot du poste de police puis transféré ensuite au cachot du commissariat communal de Muramvya en date du 9 février 2024.

Une fille violée en commune et province Kayanza.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 février 2024 indique qu'en date du 16 janvier 2024, sur la colline Musave commune et province Kayanza, B.I âgée de 13ans a été violée par Tharcisse Nyandwi, son père âgé de 45ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a trompé la victime en lui disant d'aller prendre du jus dans sa chambre et a profité de l'absence de sa femme pour la violer. Selon les mêmes sources, l'enfant a été blessée et le père a pris le large. La mère de la victime de retour à la maison a trouvé sa fille allongée sur la natte au salon. L'enfant a tout avoué à sa mère et a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux.

Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2024 indique qu'en date du 1 février 2024, vers 17 heures, sur la colline Warubondo, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, D. N, âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Gatumba II, a été violée par Olivier Ndayisaba, âgé de 21ans, membre du parti CNDD- FDD, voisin et fils d'un officier de police appelé Denis. Selon des sources sur place, ce jour du crime, la victime est allée chez le présumé auteur pour rendre visite aux autres enfants de sa génération. A son arrivée, elle n'y a trouvé que le présumé auteur et celui-ci l'a trompée en lui disant que ses sœurs se trouvaient dans leur chambre et la victime s'y est dirigée et puis l'auteur l'a rejointe dans la pièce et l'a violée. Selon les mêmes sources, l'enfant a crié aux secours mais en vain et elle est sortie en pleurant, ce qui a alerté tous les voisins et ses parents. L'enfant a été conduit au centre Seruka pour les soins et l'auteur a pris fuite.

Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

En date du 5 février 2024, dans une brousse, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, I.A., âgée de 14 ans, élève de la 8^{ème} A du lycée Communal Saint Joseph, a été violée par Ernest Niyonizeye, représentant des Jeunes Imbonerakure de la zone Giharo. Selon des sources sur place, cette fillette est enceinte et le présumé auteur n'a pas été arrêté car il a été soutenu par Alexis Baraguma, responsable zonal du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, le présumé auteur et Alexis Baraguma ont voulu cacher la situation en réunissant la famille de la victime et leur expliquant de laisser le présumé auteur en paix. Selon les mêmes sources, Joseph Ndabirorere, père de la victime, convaincu par son fils Bernard Ndayizeye, a accordé le pardon moyennant paiement d'une somme d'1000 000 fbu. Après des enquêtes menées, le présumé auteur et le père de la victime ont été convoqués par la police en date du 9 février 2024. Ernest Niyonizeye a été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police à Giharo.

Une fille violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 février 2024 indique qu'en date du 2 février 2024 sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, la police accompagnée par la CDFC est allée chez Alexis Ntawutangimana, enseignant bénévole à l'ECOFO Remera afin de l'arrêter pour avoir violé E.N âgée de 14 ans, travailleuse domestique chez lui. Selon des sources sur place, la victime était dans cette famille depuis 6 mois. Elle était violée par son patron à chaque fois que la femme du présumé auteur était à la garde à l'hôpital où elle est infirmière. Selon les mêmes sources, la grand-mère de la victime a porté plainte auprès de la CDFC puisque ça faisait 3 mois qu'elle ne recevait pas l'argent de sa petite fille alors que c'était convenu depuis son engagement qu'elle recevrait 6000 fbu par mois. Les mêmes sources ajoutent qu'après l'interrogatoire de la jeune fille par la police, elle avait avoué d'être violée par son patron et ce dernier a disparu dès qu'il a entendu que la police a interrogé la fille. La victime a besoin des soins médicaux car elle disait qu'elle avait mal au ventre et au niveau des parties génitales.

Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza

En date du 12 février 2024, vers 18 heures, sur la colline Mikuba, commune Muruta, province Kayanza, B. A, âgée de 13 ans, élève à l'ECOFO Nkongé, a été violée par un passant non encore identifié. Selon des sources sur place, la victime se rendait à l'école quand il a croisé un homme inconnu qui l'intimidée avec un couteau lui disant que si elle refuse de coucher avec lui, il allait la tuer. Selon les mêmes sources, la victime effrayée à accepter et le présumé auteur du viol l'a conduit dans un buisson près de la route et l'a violée. Mathieu Niyibizi, voisin de la victime, l'a trouvée au bord de la route en train de saigner et a alors alerté ses parents qui l'ont conduite à l'hôpital Kayanza pour bénéficier des soins médicaux.

Une fille violée en commune Mutaho, province Gitega

En date du 29 janvier 2024, vers 19 heures, sur la colline et commune Mutaho, province Gitega, J.N, âgée de 15 ans, écolière en 6^{ème} à l'ECOFO Mutaho II, a été violée par Armel Ndayikeza âgé de 21 ans, motard. Selon des sources sur place, ils ont été attrapés dans une salle de classe par les policiers qui étaient en patrouille. Selon les mêmes sources, en passant derrière les salles de classes, ces policiers ont entendu des cris d'un enfant dans une salle de classe et se sont introduits pour voir ce qui se passait et ont trouvé Armel entrain de dire à la fille que si elle continue à crier il allait la tuer. Le présumé auteur a été arrêté sur le champ et conduit au cachot de la commune Mutaho. Le lendemain, la victime a été transportée à l'hôpital du district sanitaire de Mutaho sur demande de Ferdinand Irambona, OPJ. Le présumé auteur a été transféré au parquet de Gitega.

Une fillette violée en commune Vugizo, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 février 2024 indique qu'en date du 31 janvier 2024, sur la colline Gikuzi, commune Vugizo, province Makamba, A. E.A. âgée de 2 ans 6 mois a été violée par Miracle Ndayikeza, âgé de 19 ans, travailleur domestique. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de la mère puis l'a violée dans la cuisine. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Vugizo.

puis transféré au cachot du parquet de Makamba. La victime a été conduite par sa famille à l'hôpital communal Vugizo pour bénéficier des soins.

Une fille violée en commune et province Muramvya.

En date du 12 février 2024, vers 16 heures, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, B.A.B. âgée de 6 ans, orpheline de père, a été violée par Trésor Nizigiyimana, âgé de 14 ans, travailleur domestique dans la famille de la victime. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de la mère de l'enfant et a introduit la fille dans une des chambres de la maison et l'a violée. Selon les mêmes sources, la mère de l'enfant l'a surpris en plein acte et a appelé Remegie, chef de colline Burambana qui a conduit le présumé auteur chez l'OPJ du commissariat de police à Muramvya et a été détenu au cachot de police à Muramvya. La victime a été conduite par sa mère à l'hôpital de Muramvya pour bénéficier des soins de santé.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 12 février 2024, vers 18 heures, sur la colline Kirema commune et province Kayanza, I. K, handicapée mentale, âgée de 15 ans a été violée par Euphrem Ngiriyabandi, âgé de 46 ans, membre du parti CNDD-FDD et chauffeur au TGI Kayanza. Selon des sources sur place, la victime venait de la fontaine pour puiser de l'eau et a été prise par force par le présumé auteur en cours de route et l'a conduit à côté du chemin pour la violer. La victime a crié au secours et le présumé auteur a pris le large en laissant son chapeau sur les lieux du viol. Selon les mêmes sources, parmi les gens qui l'ont secourue, il y'avait Chantal Murekerisoni, chef de colline Kirema et celle-ci a conseillé les parents de la victime de l'amener au CDS pour les soins de santé.

Tentative de viol en commune Mukike, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2024 indique qu'en date du 16 février 2024, vers 8 heures du matin, sur la colline Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, Stany Miburo, policier au poste de police de Mukike a voulu violé Christella Ndayishimiye, âgée de 16 ans, élève en 2^{ème} langues poste fondamentale au lycée communal de Rukina. Selon des sources sur place, le présumé auteur a pris une moto avec cette fille et se sont dirigés vers le poste de police. Arrivés à la position, ils se sont dirigés dans la maison du poste et Stany a commencé à la déshabiller mais la fille a refusé tout en criant au secours et ceux qui étaient dehors sont intervenus. Selon les mêmes sources, le policier a pris le fusil et ceux qui étaient dehors ont appelé Frédéric Manirakiza, administrateur de Mukike et le prénommé François, commissaire communal pour intervenir et se sont eux qui ont réussi à faire sortir la fille de la maison. Ce policier a été interrogé par son chef hiérarchique mais il n'a pas été poursuivi pour ce cas de tentative de viol.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 février 2024 indique qu'en date du 9 février 2024, sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, E. H, âgée de 16 ans, originaire de la colline Gitanga, commune Burambi, province Rumonge, a été violée par API Aaron Kubwimana, policier du commissariat de police de Rumonge. Selon des sources sur place, une femme avait promis à cette fille un emploi de travailleuse domestique mais à son arrivée à

Rumonge, elle l'a abandonnée dans le parking et c'est ce présumé auteur qui l'a récupérée et l'a emmenée dans la maison de son ami se trouvant sur la colline Birimba pour la violer. La victime a été conduite au centre Humura et le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Rumonge.

Une fillette violée en commune Kiganda, province Muramvya

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 26 février 2024, indique qu'en date du 21 février 2024, sur la colline Renga, commune Kiganda, province Muramvya, M.N, âgée de 15 ans, a été violée par Deus Habonimana, âgé de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, tradipraticien et chef de la sous-colline Rwankanyambo, commune Kiganda. En date du 21 février 2024, les parents de la fille l'ont envoyée chercher des médicaments traditionnels chez Deus. A son retour, elle est arrivée à la maison vers 18 heures en pleurant, disant qu'elle a été violée. Le lendemain matin, elle a été amenée à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé le viol. Sur ordre du Procureur de la République à Muramvya, Jean Paul Bizindavyi, qui a été appelé par le père de la victime, le présumé auteur a été arrêté le 23 février 2024 et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya.

Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 5 mars 2024, vers 19heures, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, N.M âgée de 15ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Mpehe, commune et province Muramvya a été violée par Cassien Ntakirutimana âgé de 33 ans, veilleur de nuit chez Gaspard Nzosaba, militaire en pension, marié et membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, la victime était passée à côté d'une boutique veillée par Cassien, pendant qu'il n'y avait personne à côté, celui-ci l'a appelée et l'a menacée que si elle n'accepte pas de coucher avec lui, il la poignarderait. Selon les mêmes sources, la fille est arrivée à la maison en pleurant et a raconté à sa mère ce qui s'était passé. La mère a appelé d'urgence les voisins qui ont ligoté le présumé auteur et l'ont amené à la police à Muramvya pendant que la victime était amenée à l'hôpital de Muramvya. Le lendemain, Cassien a avoué les faits devant Adjudant-chef Fabien Nimpagaritse, OPJ, disant qu'il a couché avec la fille après consentement. Le présumé auteur a été incarcéré au cachot de police de Muramvya.

Une fillette violée en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

En date du 12 mars 2024, vers 18 heures, sur la colline Bubaji, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Abel Niyonzima, âgé de 58 ans, veilleur à l'ECOFO Bubaji, membre du parti CNDD-FDD, a violé C.K, âgée de 8 ans, élève à l'ECOFO Bubaji. En effet, l'enfant était en train de chercher du bois de chauffage dans le champ de caféiers situé tout près de l'école et ce veilleur est venu et l'a violée. La victime a été soignée au CDS Matara tandis qu'en date du 13 mars 2024, le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba.

Une fillette violée en commune Muhuta, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2024 indique qu'en date du 9 mars 2024, 19 heures, sur la colline Rutongo, commune Muhuta, province Rumonge, K.M, âgée de 6 ans, a été violée par Kelly Niyogushima, âgé de 27 ans, élève au Lycée Rutongo. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu quand les parents avaient envoyé l'enfant pour chercher les crédits de recharge de téléphone et le présumé auteur l'a violée dans sa boutique et il l'a interdite de ne rien dire. C'est par après que sa maman l'a remarqué à travers sa démarche puis l'a conduite à l'hôpital de Kabezi, dans la province de Bujumbura rural en date du 11 mars 2024. Le présumé auteur a pris le large.

Une fille violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date de 10 mars 2024, vers 18 heures, sur la colline Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, D.N, âgée de 14 ans, élève à l'ECOFO Buhoro en 5^{ème} année a été violée par J.M Nzeyimana alias Mishoro, âgé de 40 ans, cultivateur, membre du parti CNL.

Selon des sources sur place, la victime a rencontré le présumé auteur quand elle venait de la fontaine pour puiser de l'eau et l'a intimidé à l'aide d'une machette, l'a retiré du chemin et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été sauvée par les passants et le présumé auteur a pris le large.

En date du 11 mars 2024, le présumé auteur a été arrêté par le comité mixte de sécurité quand il essayait de fuir vers la commune Giteranyi. Pendant l'interrogatoire par la police, le présumé auteur a avoué l'acte et a dit qu'il était ivre. En date du 15 mars 2024, le présumé auteur a été acheminé à la PJ Kirundo et la victime a reçu une assistance médicale à l'hôpital Mukenke. Signalons que la victime présente des signes de troubles psychiques.

Une fille violée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 8 mars 2024, vers 22 heures, sur la sous colline Rwimvubu, colline Kinyovu, commune Ntega, province Kirundo, S.N, âgée de 17ans, travailleuse du cabaret, a été violée par Jean Marie Habimana, âgé de 34 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'enfermé dans le bistrot et l'a violée. Selon les mêmes sources, Prosper Rudatinya, son voisin est venu au secours après avoir entendu les cris de la victime mais Habimana à refuser d'ouvrir la porte mais a fini par ouvrir. Le présumé auteur s'est justifié en disant qu'il faisait du contrôle et a trouvé que S.N avait eu des manquants.

Le présumé auteur a été conduit à la station de police de la commune Ntega. Le rapport médical a prouvé que la victime a été violée et a reçu une assistance médicale au CDS Mugendo.

Une fillette violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 17 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline de Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, C. N, âgée de 4ans a été violée par Jean de Dieu Mugisha, âgé de 15 ans, voisin, originaire de la colline Gitaba, zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu au domicile de ses parents et la victime et présumé auteur

étaient des voisins. Le présumé auteur avait quitté la famille pour aller chercher de l'emploi au centre urbain de Nyanza- lac. L'expertise médicale a été faite sous l'ordre de l'OPJ Anatole et a confirmé ce viol. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Makamba.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 18 mars 2024, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, I.N, âgée de 14 ans, a été violée par Emmanuel Niyomwengere, âgé de 21 ans, agriculteur. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré la victime qui était allé garder le champ de riz puis l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Magara puis au centre Humura de Rumonge pour bénéficier des soins médicaux tandis qu'Emmanuel a été arrêté lendemain et incarcéré au cachot du commissariat de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mars 2024 indique qu'en date 17 mars 2024, sur la colline Kagongo, commune et province Rumonge, A. N. I., âgée de 3 ans et 6 mois, a été violé par deux autres enfants dont deux frères Egide Bitangimana, âgé de 10 ans et Joël Irumva âgé de 5ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins.

Un enfant violé en commune et province Kayanza

En date du 25 juin 2024, vers 15h, sur la colline Musave commune et province Kayanza, Y. I âgé de 13 ans, élève à l'Ecofo Kirema a été violée par Jean de Dieu Ingabire âgé de 26 ans, soudeur et célibataire. Selon la victime, le présumé auteur l'a appelé dans sa chambre en lui disant qu'il veut lui donner du pain et il l'a violé. Selon la même victime, il a raconté tous ce qui s'est passé à sa maman et celle-ci l'a amené au SWAA-Burundi pour approuver ou non le viol. Le viol a été confirmé et l'enfant a reçu des médicaments pour prévenir les IST. Les parents ont porté plainte chez l'OPJ Niyonkuru Gilbert. Celui-ci a délivré un mandat d'amener aux policiers pour arrêter l'auteur. Le malfaiteur est à la prison de Ngozi pour purger 25 ans de prison ferme.

Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juillet 2024 indique qu'en date du 4 juillet 2024, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, vers 20 heures, Fabrice Burakeye, Abbé de la paroisse Giharo, diocèse Rutana, a violé L.N, âgée de 17 ans, travailleuse domestique chez Alexis Nduwayo, enseignant au Lycée Communal Saint Joseph de la colline Giharo.

Selon des témoins oculaires, vers 20 heures en rentrant à la maison, Alexis et sa femme ont trouvé leur maison fermée, chose inhabituelle alors qu'il était encore tôt, ils ont toqué. La domestique (victime) a entendu que ses chefs du ménage arrivent et elle a ouvert doucement sa chambre et a fait sortir l'Abbé Fabrice par la porte de derrière.

Alexis a demandé à la victime pourquoi elle avait fermé la porte très tôt et les voisins sont venus voir ce qui se passait dans la maison d'Alexis, et ils ont constaté que la victime avait été violée.

Sur manœuvre de l'abbé tentant d'étouffer l'affaire, Alexis Baragomwa, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Giharo est arrivé sur le lieu, et il a appelé la police de la zone Giharo en vue d'arrêter ce professeur Alexis Nduwayo pour des enquêtes approfondies. Vers 21 heures,

le professeur a été acheminé au cachot de la commune Giharo précisément à Rubaho. Un peu en arrière, charchant à se protéger, l'abbé a appelé dans la même nuit, Ernest, représentant des jeunes Imbonerakure de la zone Giharo. En commun - accord avec Ernest et Alexis Baragomwa, l'abbé a été caché.

Des informations en rapport avec ce viol se sont propagées dans toute la zone, à la commune et jusqu'au niveau du diocèse Rutana. Sous l'ordre de l'archidiocèse Gitega, Bonaventure, l'abbé Fabrice a été arrêté au matin du 5 juillet 2024 et a été conduit au cachot du commissariat de la province Rutana pour des enquêtes.

Un enfant violé en commune et province Kayanza.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 01 août 2024 indique qu'en date du 16 juillet 2024, dans la nuit, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, H. N, âgée de 7 ans, a été violée par un homme non identifié. Selon la victime, il dormait avec Donate Kubwayo, sa belle-mère, et un homme est venu dans la chambre portant une longue veste et a violé l'enfant. L'enfant a crié au secours mais sa belle-mère n'a pas bougé d'un pouce pour sauver l'enfant. Selon la même victime, l'homme après le forfait est sorti. Le lendemain, la belle-mère a intimidé l'enfant de se taire mais comme la victime souffrait beaucoup, elle a appelé sa mère qui l'a conduite à l'hôpital kayanza pour des soins médicaux. Les médicaments ont été livrés pour la protection de l'enfant mais la mère a manqué 30 000 fbu pour payer la facture médicale. N'ayant pas eu de témoignage de la belle-mère, et d'autres preuves sur ce viol, la mère de l'enfant reste confuse d'aller porter plainte car elle soupçonne la belle-mère de complicité et connaît le présumé auteur.

Un enfant violé en commune et province Kayanza

En date du 31 juillet 2024, sur la sous-colline Gati, colline Musave, commune et province Kayanza, D. A, âgé de 4 ans, écolière en 2^{ème} maternelle à l'ECOFO Rwesero, a été violée par Mbonimpa, marié, commerçant du charbon dans la ville de Kayanza près du monument de l'UPRONA. Selon les parents de la victime, l'auteur du viol a trompé la victime de l'accompagner chez elle pour lui donner à manger et il l'a introduite dans sa chambre et l'a violée. La victime l'a révélé à ses parents qui ont conduit l'enfant à une structure de santé et les examens médicaux ont confirmé ce viol. Le lendemain, les parents ont porté plainte chez Isaac Ningabira, Procureur de la République Kayanza et Mbonimpa a été arrêté par des policiers. En date du 02 août 2024, les parents de la victime ont été surpris de voir Mbonimpa, sa femme et leurs amis célébrer qu'il a été relaxé. Les parents de la victime ajoutent qu'ils ont été convoqués par le procureur de la République à Kayanza qui leur a dit que l'auteur de la victime n'a pas de sexe masculin. Les voisins de Mbonimpa disent que celui-ci ne cesse d'être attrapé avec des femmes des autres et qu'il est libéré après avoir donné une somme d'argent non moins inférieure à 500 000 fbu.

Un enfant violé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 août 2024 indique qu'en date du 16 juillet 2024, sur la colline Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, A.I, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Kirwati, âgé de 7 ans, a été violé par Omar Ngendakumana, marié, âgé de 48 ans, membre du parti CNDD-FDD, dans la maison de ce dernier. Selon des sources sur place, la victime a été violée quand elle allait chez le présumé auteur jouer avec les enfants de ce dernier. La victime a eu tous les soins nécessaires au centre Seruka. Quant au présumé auteur, il a été arrêté par la police et conduit au parquet de Bujumbura.

Une fille vivant avec un handicap mental violée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 8 août 2024, vers 17 heures, sur la colline Camumandu, commune Rutegama, province Muramvya, M.K., âgée de 16 ans, vivant avec un handicap mental a été violée par Jimmy Vyukusenge, âgé de 23 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a croisée alors qu'elle venait d'une boutique de près de chez elle, et il lui a demandée de l'accompagner jusqu'à chez lui. Elle a accepté et a passé la nuit là-bas. Jimmy se préparait à se marier au mois de novembre prochain et sa maison était prête. C'est son proche qui a dénoncé aux chefs collinaires qu'il a logé avec cette voisine mentalement malade, et il a été arrêté le lendemain et conduit au cachot du commissariat communal.

Une fille engrossée par un exploitant des minerais en commune Kabezi, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 août 2024 indique qu'un cas de grossesse non désirée a été enregistré en date du 10 juillet 2024 sur la colline Ramba, commune Kabezi province Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime, C.B.I. âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Nyamugari, est pour le moment enceinte. La victime a profité de ses vacances d'été en exploitant le moellon et le gravier dans la rivière Mugere exploité par la coopérative CEMPRLA qui est sous la responsabilité de Thierry Baranzira et par après elle a fini par être engrossée par Dieudonné Habonimana, membre du parti CNDD-FDD, marié, âgé de 45 ans, lui aussi exploitant le moellon dans cette même rivière.

Une fille violée en commune et province Muramvya

En date du 13 août 2024, vers 17 heures, sur la colline Gakenke, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, N. N, âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} à l'ECOFO Gakenke a été violée par Fulgence Ndikumana âgé de 21 ans, cultivateur et membre de la milice Imbonerakure. Selon les témoins, la victime venait du marché de Mwizinga, zone Ryarusera et elle a croisé Fulgence, qui l'a accompagnée jusqu'au près d'une brousse à quelques 500 mètres de chez elle où le présumé auteur l'a forcée de faire les relations sexuelles. Selon les mêmes témoins, les voisins l'ont vue avec une grande tâche rouge sur sa jupe blanche et N.N a avoué qu'elle venait d'être violée par Fulgence. Comme Fulgence a appris qu'il était recherché, il a pris fuite vers un lieu inconnu et la victime a été conduite à l'hôpital de Ryarusera où les tests médicaux ont confirmé le viol.

Une fille violée en commune Rango, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024 indique qu'en date du 15 Août 2024, sur la colline Nyabibuye commune Rango province Kayanza, vers 14 heures, D. I, âgée de 14 ans, élève en 7^{ème} à l'ECOFO Nyabibuye a été violée par Lambert Gahungu, âgé de 25 ans, motard et marié. Selon la victime, Lambert est allé lui rendre visite apportant deux Fanta et a profité de l'absence des parents pour la prendre par force dans la chambre. Selon la même victime, elle a crié puis l'entourage est venu au secours. Le présumé auteur a été arrêté et conduit à la station de la police communale de Rango et la victime a été évacuée vers le centre de santé de Gasenyi pour lui faire des soins.

Une fille violée en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024, indique qu'en date du 8 août 2024, dans le quartier Sanzu II, commune et province Ruyigi, vers 18 heures, E., âgée de 15 ans, travailleuse domestique a été violée par son patron surnommé Mututsi, professeur au Lycée

Communal de Kigamba. Selon des témoins sur place, la victime a été violée quand la femme du présumé auteur n'était pas encore rentrée. La victime a crié au secours mais l'acte a eu lieu malgré l'intervention des voisins car l'expertise médicale de l'hôpital de Ruyigi l'a attesté. Mututsi a été arrêté en date du 9 août 2024 et conduit dans la prison centrale de Ruyigi. Selon les mêmes témoins, le climat familial était mauvais entre sa femme et Mututsi car ce dernier ne donne pas de ration à sa femme enseignante.

Une fille violée en commune Itaba province Gitega

En date du 27 août 2024, vers 11heures, sur la colline Gihamagara, commune Itaba, province Gitega, K.R., âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} à l'ECOFO Buhoro a été violée par Firmin Hakizimana, âgé de 35 ans, agent communautaire de Santé Animale, marié, père de deux enfants et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le père de la fille a alerté les voisins en disant que ce Firmin vient de partir avec son enfant dans un lieu inconnu. Selon les mêmes sources, les agents de santé communautaire (Abaremeshakiyayo) ainsi que certains membres du Comité collinaire de Protection de l'enfant se sont mis à la recherche et ont trouvé Firmin et la fille dans un hôtel sis à Bugumbasha en train de faire des relations sexuelles. La victime a été transportée tout de suite à l'hôpital Kidonzi pour la protéger contre la grossesse et les IST tandis que le présumé auteur a été acheminé au cachot de la commune Itaba où il est détenu. Selon toujours les mêmes sources, des arrangements à l'amiable seraient en cours pour que cet homme soit relâché, mais les défenseurs collinaires des droits de l'enfant à Itaba ont décidé de suivre le cas pour qu'il soit traduit en justice.

Une fillette violée par un militaire en commune Bukeye province Muramvya.

En date du 5 septembre 2024, sur la colline Rwantsinda, commune Bukeye, province Muramvya, F.A. M âgée de 8 ans élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Rwantsinda a été violée par caporal-chef Alexandre Niyimpagarikiye, militaire. Selon la victime, elle allait chercher du bois de chauffage près de la position militaire de Ruhinga qui se trouve près de chez elle. Ce militaire, ex-rebelle du CNDD-FDD l'avait apparemment guetté puis l'a appelée près d'un buisson et l'a menacé de la tuer si elle refusait de coucher avec lui. La fillette a accepté malgré elle. Selon les sources sur place, ce militaire a été arrêté par deux de ses collègues militaires qui ont été alertés par les cris de l'enfant juste après l'acte. Ils l'ont ligoté et conduit au cachot de police de Bukeye. Le lendemain, ce militaire a été transféré au cachot provincial de la police à Muramvya sur ordre du Procureur de la République à Muramvya, Jean Paul Bigirindavyi, où il attend l'interrogatoire. La victime a été conduite au CDS Nyamirambo en commune Bukeye par sa mère. Signalons que l'expertise médicale a confirmé le viol.

Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 septembre 2024, indique qu'en date du 9 septembre 2024, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, J. N, âgée de 13 ans, a été violée par Christophe Ninziza et un nommé Mutizeti, âgé de 30 ans, tous Imbonerakure et membres du parti CNDD-FDD. Selon des témoins, la victime était avec J.U, âgée de 18 ans et N. N, âgée de 13 ans où elle venait de la réunion vers 17 heures sur le terrain appelé terrain de la mission et après la réunion des Imbonerakure dans laquelle ils ont été recruté et se sont rendu par la suite au marché de Buhiga avec les présumés auteurs. Ces derniers les ont donnés de la boisson appelé « *Umugorigori* » et le mélangeant avec Hozagara jusqu'à 20 heures en les promettant de les accompagner jusqu'à la maison mais elles étaient ivres et ils les ont conduits dans une étable où ce Mutizeti travaille comme gardien de nuit. Nadia Niyogusenga a échappé et est rentrée chez elle, les deux restante Jeanine et Jeannette y ont passé la nuit et petite Jeanine a

été violée par Christophe et Mutizeti. Les parents de la fillette ont cherché leur fille mais c'est à ce matin qu'ils l'ont trouvée quand elle rentrait avec Jeannette et ont dû leur demander ce qui s'est passé puis elles ont tout révélé et Jeanine a été vite conduite à l'hôpital de Buhiga où les examens ont confirmé le viol. En date du 10 septembre 2024, Christophe a été arrêté par la police tandis que son collègue Mutizeti a pris le large.

Un enfant violé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 4 septembre 2024, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, B.N, âgée de 12 ans, élève à l'ECOFO Kinyinya III en 4^{ème} année, a été violée par Moïse Bigirimana, pêcheur connu sous le sobriquet Congomani, âgé de 35ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon les voisins de la victime, le présumé auteur était locataire chez elle. Le présumé auteur a appelé la victime en lui disant qu'il a un message pour elle et qu'il a 500 fbu pour elle comme cadeau. Le présumé auteur a soulevé la victime et l'a transportée vers sa maison à la vue de tout le monde soi-disant qu'ils sont en train de jouer. Il a enlevé ses habits en mettant sa main sur sa bouche et l'a violée. La victime a été transportée au centre SERUKA et a été soignée. L'auteur présumé a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Mutimbuzi et après il a été conduit au parquet de Bujumbura en commune Kabezi où il a été relâché.

Un enfant violé en commune Kanyosha, province Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 septembre 2024, indique qu'en date du 1^{er} juillet 2024, sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura Mairie, S.M, âgée de 8 ans, a été violée par Blaise Mugisha, âgé de 18 ans, élève à l'Ecole Notre Dame de Rohero en 12^{ème} année. Selon les voisins du présumé auteur, il était voisin de la famille de la victime et, comme l'enfant était habitué à fréquenter la famille de Blaise, c'est ainsi que celui-ci l'a appelée soit disant qu'il va lui acheter des bonbons puis l'a violée et lui disant que si elle dévoile le secret il va la tuer. La victime a eu peur et n'a parlé à personne ce qui lui est arrivé. Le soir quand ses parents sont rentrés à la maison, sa mère a constaté une difficulté de se déplacer mais l'enfant a refusé de parler. Après que ses parents aient grondé l'enfant pour l'obliger à dire ce qui lui était arrivé, il l'a dévoilé. Ses parents l'ont conduit au centre Seruka et a été soignée. L'auteur présumé a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Muyira où il est détenu.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 septembre 2024 indique qu'en date du 1^{er} septembre 2024, à l'hôtel Waga de la colline Mutambara, commune et province Rumonge I.N âgée de 16 ans, cultivatrice, originaire de la colline de Murambi, commune et province de Rumonge a été violée par Alexis Niyongabo, marié et cultivateur âgé de 55 ans, de la même colline. Le présumé auteur l'a invitée et l'a emmenée dans cet hôtel. Ils ont été attrapés dans l'hôtel et la fille a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour la prévention. La victime avait abandonné l'école en 7^{ème} ECOFO et le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de Police de Rumonge.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 septembre 2024 indique qu'en date du 11 septembre 2024, sur la colline Mugara, commune et province de Rumonge, I. C, âgée de 13 ans

et écolière à l'ECOFO Mugara, a été victime de tentative de viol dont le présumé auteur est Joffrey Bakanibona, âgé de 52 ans, membre du parti CNDD-FDD et motard, connu sous le surnom de Duma. Ce dernier l'a appelée et l'a conduite dans une maison inhabitée, quand il a commencé à la chatouiller, elle a crié fort et l'entourage est intervenu. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au commissariat de police de Rumonge où il est incarcéré. La fille a été conduite au centre Humura de Rumonge pour la prise en charge adéquate.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 23 septembre 2024 indique qu'en date du 21 septembre 2024, sur la colline de Gihwanya, commune et province Rumonge, C.I, âgée de 17 ans et écolière a été violée par le prénommé Bienvenu, motard. Ce dernier l'a invitée pour venir chez lui en disant qu'il a son message venu de la commune Matana. La fille a accepté puis le motard a commis le forfait. Ce sont les passants qui ont porté secours. Elle a été conduite au centre Humura pour la prise en charge holistique. Quant au présumé auteur, il s'est enfuit et la police est à sa recherche.

Une fillette violée en commune et province Muramvya

Le 6 octobre 2024, la Ligue Iteka a reçu une information concernant un viol survenu le 29 septembre 2024, vers 15 heures, sur la colline Burambana. Une jeune fille de 16 ans, C. M., travailleuse domestique chez Célestin Nindaba, a été violée par Pierre Ndayisaba, 28 ans, travailleur domestique voisin et membre de la milice des jeunes Imbonerakure. Selon les témoins oculaires, la victime était revenue de la messe à la paroisse Muramvya en compagnie de Ndayisaba. Arrivée au bar "Kukayaga" de Burambana, Ndayisaba a proposé à boire à la victime, qui a accepté. Ils ont consommé une bière alcoolisée appelée "Savana". La victime a perdu connaissance à cause de l'alcool, et Ndayisaba l'a emmenée dans une toilette où il l'a violée. Des témoins ont entendu des cris et sont intervenus, mais Ndayisaba a pris fuite, laissant son veston au bistrot. La patronne de la victime a été alertée, est arrivée sur les lieux et a conduit la victime à l'hôpital de Muramvya pour des examens médicaux. Les sources de l'hôpital indiquent que les tests médicaux ont confirmé le viol. Pierre Ndayisaba a été arrêté le 4 octobre 2024 au centre commercial de Bugarama par l'OPJ Janvier Niyorugira et il a été conduit au cachot du commissariat de police à Muramvya.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 octobre 2024 indique qu'en date du 25 septembre 2024, vers 14 heures, sur la colline Kanenge, commune et province de Rumonge, R. B. A, âgée de 5 ans a été violée par Dismas Mvuyekure, un berger de chèvre qui l'avait conduite dans sa maison et a commis le forfait. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté le même jour et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge. La survivante a été conduite au centre Humura pour la prise en charge.

Une fille violée en commune Isare, province Bujumbura

En date du 20 septembre 2024, sur la colline Caranka, commune Isare, province Bujumbura, K. N. âgée de 15 ans, a été violée par Déo Claude Ndayikeza. Selon la victime, elle était en train de

chercher des herbes du bétail dans le champ situé près de sa maison et le présumé auteur est venu et l'a violée. L'enfant n'a pas caché ce qu'il lui est arrivé, il a raconté tout à ses parents. Le présumé auteur a été arrêté par la police, il est pour le moment incarcéré à Kabezi en attendant qu'il soit transféré à la prison de Mpimba et la victime a été conduit au centre Seruka pour bénéficier des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 octobre 2024 indique qu'en date du 29 septembre 2024, vers 21 heures, sur la colline Runyeri, commune Bugendana, province Gitega, N.U., âgée de 3 ans, a été violée par Fabien Ngendakuma, âgé de 36 ans, marié et cultivateur, voisin des parents de la victime. Selon des sources sur place, l'enfant est rentré dans la maison vers 21 heures en pleurant, sa mère lui a demandé pourquoi elle pleure et l'enfant a répondu que Fabien vient de lui faire des choses ignobles dans ses parties intimes. Le lendemain matin, les parents ont transporté la victime vers l'hôpital Cunywe pour les premiers soins puis chez l'OPJ Gilbert à Bugendana pour déposer les plaintes.

Selon des sources policières, l'auteur présumé a été appréhendé à Bujumbura en date du 03 octobre 2024 et qu'il est détenu à la police Ngagara et il est attendu que ce présumé auteur soit acheminé au cachot Bugendana pour que son dossier soit confectionné à sa charge puis le transférer à Gitega.

Une fille violée en commune Rutegama province Muramvya.

En date du 7 octobre 2024, vers 18 heures, sur la colline Gashingwa, commune Rutegama, province Muramvya, K.D âgé de 13 ans, élève en 5^{ème} à l'ECOFO Gashingwa, a été violée par Fulgence Nahishubije âgé de 53 ans, cultivateur et membre du CNDD-FDD.

Selon des témoins oculaires, la victime venait d'acheter un savon dans une boutique du centre de négoce de Gashingwa puis elle a croisé Fulgence qui lui a proposé de lui donner 5 000 fbu afin de coucher avec lui, chose que la victime aurait refusée.

Selon les mêmes témoins oculaires, Fulgence l'a immédiatement emmenée de force dans un buisson, l'a ligotée et l'a violée. Les voisins qui ont entendu les cris de l'enfant sont venus à son secours et l'ont trouvée toujours ligotée. Ils ont appelé ses parents qui l'ont conduite à l'hôpital de Kibimba et les examens médicaux ont confirmé le viol.

Le présumé auteur qui avait pris fuite a été arrêté le 9 octobre 2024 chez son ami Pamphile Barengayabo de la même colline. La population de Gashingwa a appelé la police et l'OPJ Adjudant major Juvent Havyarimana et l'ont arrêté et conduit au cachot de police de Rutegama où il est incarcéré avec son ami qui l'avait caché.

Une fillette violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 octobre 2024, indique qu'en date du 6 octobre 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, F.T âgée de 11 ans a été violée par le nommé Elvis Irankunda âgé de 19 ans résident sur la colline Murima,

commune et province Kayanza. Selon des témoins oculaires, le présumé auteur a enfoncé un morceau de roseau dans le sexe de l'enfant après l'avoir violé.

Selon la victime, elle était en train de jouer avec les autres et Elvis est venu avec d'autres garçons dont Moïse Irankunda âgé de 19 ans et Zacharie Nkurunziza âgé de 19 ans en provenance de la colline Murima, commune et province Kayanza. Ces garçons de Murima ont commencé à jouer avec ceux de Rwintare et Elvis a couru sur Francine en allant dans les bananiers derrière les maisons. Selon des sources sur place, après quelques minutes les autres ont entendu l'enfant pleurer avec force.

En portant secours, ils ont trouvé Francine couché avec un morceau de roseau enfoncé dans le sexe. Le chef de colline Rwintare Marie Goreth Minani a alerté les gens et l'enfant a été transporté à l'hôpital de Kayanza puis transféré à l'hôpital autonome de Ngozi.

Le présumé auteur a été arrêté par les résidents de la colline Rwintare sous l'ordre du chef de colline. Pour des raisons d'enquête et ils ont arrêté aussi Moïse et Zacharie qui étaient venus avec Elvis en provenance de la colline Murima et ont été conduits au cachot du commissariat de Kayanza.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2024 indique qu'en date du 25 septembre 2024 sur la colline Kanenge, zone Kigwena, commune et province Rumonge, B.R.A âgée de 5 ans a été violée par Dismas Mvuyekure, berger des chèvres.

Selon des sources au sein d'une organisation de défense des droits des enfants à Rumonge, il a conduit l'enfant à son domicile avant de commettre ce viol. Le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de la police à Rumonge. L'enfant a été conduit au centre Humura de Mutambara pour une prise en charge médicale.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 octobre 2024 indique qu'en date du 30 septembre 2024, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L. N âgée de 2 ans a été violée par un homme non identifié.

Selon un membre de la famille, l'enfant est rentré en train de saigner et la victime a été conduite au centre Humura par ses parents puis à l'hôpital de Rumonge.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 6 octobre 2024, sur la colline Muhanda, commune et province Rumonge S.N, âgée de 11 ans orpheline a été violée par Floribert Manirakiza, âgé de 25 ans, travailleur domestique et membre du parti CNDD-FDD à leur domicile.

Selon un membre de la famille de la victime, le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge et la victime a été conduite au centre Humura pour la prise en charge médicale.

Une fille violée en commune Muramvya

En date du 16 octobre 2024, vers 19 heures, au quartier swahili situé au chef-lieu de la commune et province Muramvya, C. B. K. âgée de 16 ans, élève à l'ECOFO Muramvya II en 8^{ème} a été violée. Selon la victime, elle s'était rendue au cours du soir chez le nommé Charles Nkurunziza, professeur de maths à l'ECOFO Biganda, un ami de ce professeur appelé Abdoul Shakuru Bankitse, âgé de 26 ans et membre des Imbonerakure a profité de l'absence du professeur et a violé cette élève. C'est le professeur même qui l'a surpris dans sa chambre en train de la violer. Il a appelé le chef de quartier, Shabani Baheza qui à son tour a appelé les policiers du poste de police qui étaient aux environs. Le présumé auteur a été arrêté et est détenu au commissariat provincial de Muramvya. La victime a été conduite vers l'hôpital de Muramvya le lendemain pour les soins médicaux.

Une fille violée en commune Itaba, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 octobre 2024 indique qu'en date du 08 octobre 2024 vers 20 heures, sur la colline Kibogoye, commune Itaba, province Gitega, C. N. âgée de 10 ans, a été violée par Longin Ntakarutimana âgé de 52 ans, marié et cultivateur. Selon un témoin oculaire, la victime était dans la maison de Longin Ntakarutimana, avec ses enfants, car son épouse était mère de baptême de cette fille et ils étaient des voisins. Vers 20 heures, l'enfant a quitté la maison et Longin l'a accompagnée. Arrivés derrière la maison, il l'a prise par force en l'intimidant que si elle refuse ou si elle crie, il va lui couper la tête sur place. Selon le même témoin oculaire, après l'acte, la fille est rentrée. En s'approchant de ses parents elle a crié et a fini pour tout dire à sa mère. En date du 9 octobre 2024, Longin a été appréhendé et conduit au cachot du commissariat communal à Gihamagara, commune Itaba, pour être interrogé par l'OPJ Noelline. Longin est transféré en date du 18 octobre 2024 à la prison centrale de Gitega.

Deux fillettes violées en commune et province Rumonge

Dans l'après-midi du 18 octobre 2024, sur la colline Murambi, commune et province Rumonge, Q. I. âgée de 8 ans et C.N âgée de 5 ans, ont été violées par Claude Ntirampeba, âgé de 29 ans, Imbonerakure. Selon un membre de la famille des victimes, ce dernier les a conduits dans la brousse pour commettre l'incident. Elles ont crié et l'entourage a été alerté. Claude a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge en date du 19 octobre 2024. Les victimes ont été conduites au centre Humura pour la prise en charge puis à l'hôpital de Rumonge.

Une fille violée en commune Bugendana province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 octobre 2024 indique qu'en date du 11 octobre 2024, vers 18h, dans la brousse, sur la Colline Gaterama, commune Bugendana et Province Gitega, N. S âgée de 14ans élève en 6^{ème} à l'ECOFO Gaterama a été violée par Désiré Sinzumusi âgé de 18ans, cultivateur et membre de la milice imbonerakure. Selon la victime, l'incident s'est passé quand Nadine était allée à la source pour puiser de l'eau. La victime a été violée par Sinzumusi Désiré et ce dernier l'a intimé l'ordre de ne rien dire. Après l'acte, le malfaiteur a pris le large, et la victime a couru derrière lui en criant. Selon l'OPJ de Bugendana Juliette, ce malfaiteur

a été arrêté la même nuit par la population de la localité puis l'ont transporté au cachot de la police à Bugendana et la victime a été conduite à l'hôpital Cunywe où le médecin a confirmé le viol. La fille a reçu les médicaments et l'auteur a été transféré à la prison centrale de Gitega en date du 15 octobre 2024.

Une fille violée en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2024 indique qu'en date du 13 octobre 2024 C I, âgée de 14 ans, a été violée par Gilbert, policier travaillant à Cankuzo. Selon des sources sur place, la victime est un enfant naturel dont sa mère est allée se marier en la laissant chez sa voisine comme une tutrice mais cette dernière n'a pas pu supporter la charge de cet enfant et les siens. Une femme voisine a contacté la tutrice pour qu'elle lui passe la victime afin qu'elle l'emploie comme travailleuse domestique. L'année scolaire 2023, la victime était en classe de la 3^{ème} et qu'elle avait obtenu une bonne note lui permettant d'avancer de classe mais elle n'a pas pu reprendre le chemin de l'école depuis septembre. La patronne de cet enfant est tombée malade et a été hospitalisée à Cankuzo. Profitant de l'absence de sa femme, Gilbert a demandé à la victime de coucher avec lui mais elle a refusé puis ce policier l'a violée. Lorsque l'enfant l'a dénoncé, le policier a été convoqué mais il a craint de comparaître devant le procureur et a pris la fuite. Ses chefs l'ont contacté par téléphone et il a dit qu'il préférerait désertir le travail au lieu de purger la prison vu la gravité de l'infraction commise. L'enfant a été soignée à l'hôpital Cankuzo.

Une personne violée en commune Giheta, province Gitega

En date du 28 octobre 2024, vers 17 heures, sur la colline Ruhanza, commune Giheta, province Gitega, B R A âgée de de 3 ans 8 mois a été violé par Pascal Nkunuzimana âgé de 100 ans pendant l'absence de ses parents étant dans des travaux champêtres. À l'arrivée de la mère de la victime vers 17 heures, elle a trouvé son enfant seul à la maison en train de pleurer.

Elle lui a demandé pourquoi elle pleure et l'enfant a répondu "*Mutama yancumise kugapii ancansobako*" **Le vieux a introduit son sexe dans le mien puis a éjaculé sur moi.** Immédiatement, la mère a alerté les voisins puis Jean Nibigira, chef de colline Ruhanza et ce dernier a appelé les policiers se trouvant au bureau communal de Giheta pour appréhender ce vieux, dans ce même temps, l'enfant a été transporté à l'hôpital Saint Joseph de Giheta.

Selon le même témoin oculaire, ce vieux a été interrogé par Mbonicura Jean Michel, OPJ au moment de l'interrogatoire, le vieux a avoué le crime tout en refusant qu'il n'a pas éjaculé dans le sexe. Il est détenu au cachot communal de Giheta en attendant qu'il soit transféré dans la prison de Gitega.

Le présumé auteur a été arrêté le 28 octobre 2024 dans la même soirée du jour du crime, et a été arrêté par la police et il est en garde à vue au cachot communal de Giheta pour des interrogatoires et la victime a été amenée à l'hôpital Saint Joseph de Giheta pour la protéger contre les maladies sexuellement transmissibles et pour suivre aussi son état de santé.

Selon le même témoin, en date du 31 octobre 2024, le présumé auteur a été condamné dans un procès de flagrante par le TGI Gitega d'une servitude pénale à perpétuité avec des dommages et intérêts de 1000 000 de fbu.

Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 décembre 2024 indique qu'en date du 1er décembre 2024, sur la colline Rutwenzi, commune Burambi, province Rumonge, E.N., âgée de 17 ans, a été violée par une personne non identifiée. Selon des sources sur place, la victime a été surprise lorsqu'elle venait de la fête et était de passage quand elle a été attaquée par un homme inconnu et la traînée dans la brousse d'à côté. La victime a crié a été secourue par les passants et le présumé auteur a pris fuite. La victime a été conduite au CDS de Rutwenzi pour la prise en charge médicale.

Un garçon violé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 novembre 2024 indique qu'en date du 3 novembre 2024, sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, vers 4 heures du matin, J. M, âgé de 13 ans a été victime de violences sexuelles commises par Fabrice Niyonkuru, âgé de 17 ans membre du CNDD-FDD originaire de la colline Nyakuguma, commune et province Rumonge mais au moment de l'incident il était à Rumonge sur la colline Rukinga comme vendeur de poisson au port de pêche du centre Urbain de Rumonge. La victime est originaire de la Commune Vumbi, province Kirundo et résident à Rumonge comme vendeur de beignets mais l'incident a eu lieu lorsqu'il était rentré tard et avait trouvé le portail du lieu de résidence fermé puis a logé dans un caniveau où il a rencontré ce malfaiteur qui est incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge. Le survivant a été conduit au centre Humura et à l'hôpital de Rumonge pour expertise médicale.

Un garçon violé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 novembre 2024 indique qu'en date du 31 octobre 2024 sur la colline de Rukinga, commune et province Rumonge, I A, âgé de 10 ans a été victime de violences sexuelles commises par son voisin Amissi Vyukusenge, âgé de 18 ans et membre du parti CNDD-FDD. Selon des membres de la famille de la victime, le présumé auteur l'a conduit dans sa maison puis l'a intimidé de ne pas dévoiler le secret. Ses parents l'ont découvert quand sa démarche causait des soupçons c'est ainsi que l'enfant a avoué ce qui lui est arrivé et a été conduit au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge pour interrogatoire.

Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 12 décembre 2024, vers 11h, sur la colline Mpehe, zone Bugarama, commune et province Muramvya, I. H. N âgée de 4 ans, fille de K.C et de N.S a été violée par Oscar Nkumbuyabagenzi, âgé de 28 ans, domestique et membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Selon un témoin oculaire, il l'a trouvée à la maison avec sa grande sœur Grâce Akimana, âgée de 6 ans alors que leur maman était dans les champs, Oscar a trompé Grâce en lui donnant un billet de 1 000 fbu pour qu'elle aille acheter des beignets dans une boutique qui se trouve à quelques 500 mètres de là-bas. Selon les mêmes témoins oculaires, il l'a immédiatement

déshabillée et l'a violée. D'entre-temps la maman de la fille est arrivée juste après l'acte alors que le présumé auteur avait pris fuite. La maman a appelé le chef de colline, Longin Mpawenayo, qui à son tour a appelé la police. L'OPJ adjudant major Fabien Nimpagaritse est arrivé sur les lieux pour le constat. Il a aidé la maman à amener l'enfant à l'hôpital de Muramvya. Les examens médicaux ont confirmé le viol. Le présumé auteur a été retrouvé par la population le même soir, caché dans une maison en construction à Mpehe. Il a été conduit au commissariat de police à Muramvya où il est détenu en attendant l'interrogatoire.

Une fillette violée en commune Rango province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 décembre 2024 indique qu'en date du 07 décembre 2024, sur la colline Nyabiyogi, commune Rango, province kayanza, I. A, âgée de 6ans a été violée par Désiré Nitunga, âgé de 22 ans. Selon des sources sur place, l'auteur a profité l'absence des parents de l'enfant, il l'a appelée chez lui pour lui donner des bonbons puis il l'a déshabillée par force et l'a violée. La victime a pleuré jusqu'à l'arrivée de ses parents venant de leurs champs. Les parents ont mobilisé leur voisins et l'administration locale pour arrêter le présumé auteur. L'enfant a été transporté à l'hôpital communal Rango dans la zone Gaheta et le médecin a confirmé le viol. La victime a reçu des soins médicaux et l'auteur a été emprisonné dans le cachot de la commune pour continuer son dossier judiciaire.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 décembre 2024 indique qu'en date du 4 novembre 2024, sur la colline de Mugomere, commune et province Rumonge, A.R I, âgée de 5ans, de la même colline a été violée par Innocent Nduwayo, âgé de 14 ans. Selon les membres de la famille de la victime, le présumé auteur l'avait conduite dans une maison inachevée puis a commis le forfait et les cris de l'enfant ont alertés les voisins puis sont venus secourir. La victime a été emmenée au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge. Quant au présumé auteur, il a été arrêté et conduit au commissariat de police de Rumonge, mais a été libéré par après pour la minorité d'âge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 décembre 2024 indique qu'en date du 22 novembre 2024, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, C. N, âgée de 7ans résident à la même colline a été violée par Plaisir Niconayisavye âgé de 17ans. Selon des témoins, l'incident a eu lieu lorsque la fillette était allée à la recherche du bois de chauffage et ce malfaiteur l'a violée dans la brousse. Les passants ont entendu les cris puis sont venus au secours. La victime a été conduite au centre Humura pour la prise en charge holistique, et le présumé auteur a été conduit et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2024 indique qu'en date du 26 novembre 2024, sur la colline Rukinga, commune et province de Rumonge, Chantal Igiraneza, âgée de 5ans de la même colline a été trouvée par les voisins devant la maison (leur habitation) entrain de pleurer. Selon des voisins, la victime était couverte de sang puis ces derniers ont appelé ses parents qui étaient dans les travaux champêtres. Après avoir constaté que l'enfant a été violé,

les parents l'ont conduit au centre Humura pour la prise en charge holistique. L'auteur présumé reste inconnu.

Une élève violée en commune Nyanza-lac province Makamba

En date du 12 décembre 2024, vers 20 heures, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza lac, province Makamba, E. A, âgée de 16 ans, élève de 7^{ème} année du lycée St Augustin a été violée par Herménégilde Ingiriyubuntu, âgé de 25 ans, membre du parti CNDD-FDD, locataire chez la famille de la victime, travaillant dans l'usine de transformation de l'huile de palme. Selon des témoins sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de district de Nyanza lac où le viol a été confirmé et le présumé auteur a été arrêté puis conduit au cachot du commissariat de police à Nyanza-lac. Selon des membres de la famille de la victime, la famille de l'auteur est en train de les approcher pour l'arrangement à l'amiable.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2024 indique qu'en date du 10 décembre 2024, sur la colline Gihwanya, commune et province de Rumonge, A. K, âgée de 4 ans a été violée par Stanley Niyonkuru, âgé de 21 ans, membre du parti CNDD-FDD, leur domestique qui avait profité de l'absence des parents pour la violer. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu dans le domicile des parents, qui de retour ont remarqué la malaise de l'enfant et lui ont demandé ce qui c'était passé. Ce dernier a décrit les faits ainsi que l'auteur qui a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge. Quant à l'enfant, elle a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Dans la nuit de 28 décembre 2024, vers 2 heures du matin, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, A.C.C.I, domestique, âgée de 15 ans, a été violée par Fenja Nibogora, son employeur. Selon la victime, son patron a profité de l'absence de sa femme car cette dernière était hospitalisée à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté par le comité mixte de sécurité collinaire puis conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge où il est incarcéré. Quant à la fille, elle a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour la prise en charge médicale.

Une fille violée en commune Matongo, province Kayanza

Le 11 décembre 2024, vers 12 heures, une information est parvenue à la Ligue Iteka indiquant que sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, une fillette de 7 ans, D.N. élève en 2^{ème} primaire à l'ECOFO Ryakabamba II, a été violée par une personne inconnue.

Selon un témoin oculaire, la victime rentrait de l'école lorsqu'elle a rencontré l'agresseur. Un petit garçon de 12 ans, Gilbert Irakoze, qui étudie dans la même école, a découvert D. couchée et pleurant. Il a alerté une dame du nom d'Elysée, qui a appelé les parents de la victime pour la porter à l'hôpital.

À l'hôpital Matongo, l'infirmier a confirmé le viol. Cependant, D. a accusé Gilbert d'être l'auteur du viol, mais l'infirmier après la consultation de Gilbert, l'infirmier a écarté cette possibilité en raison de la gravité des blessures et de l'âge de Gilbert.

Les Imbonerakure sont venus arrêter Gilbert, mais l'infirmier a témoigné en sa faveur. Deborah a finalement reconnu qu'elle n'avait pas vu le visage de son agresseur et avait accusé Gilbert par erreur. La victime a été transférée à l'hôpital Kayanza pour poursuivre son traitement

LIGUE ITEKA